

CANA PROHIBITIONS ET PROTECTIONS

THÈME	SYDONIA ++		SYDONIA WORLD			
	RUBRIQUE DAU	CODE SYDONIA++	RUBRIQUE DAU	CANA	LIBELLÉ CANA	OBSERVATIONS
EXONÉRATIONS <i>VOIR LE TABLEAU DES EXONÉRATIONS ET FRANCHISES</i>	Rubrique 37 b)	Code exonération 100 à 194, 920, 960	Rubrique 33 b), c), d)	E100 à E195, E920, E960	Exonération demandée	L'application de la taxation propre à chaque code reste inchangée.
FRANCHISES <i>DÉLIBÉRATION N°62/CP DU 10/05/1989</i>	Rubrique 37 b)	Code franchise 200 à 208	Rubrique 33 b), c), d)	F200 à F208	Franchise demandée	L'application de la taxation propre à chaque code reste inchangée.
NORMES ÉNERGÉTIQUES <i>LP 2018-25 DU 26/12/2018</i>	Rubrique 33 b)	Code 010	Rubrique 33 b), c), d)	NRML	Normes – Non concerné	L'équipement n'est pas concerné par la norme d'efficacité énergétique.
	Rubrique 33 b)	Code 020	Rubrique 33 b), c), d)	NRMC	Normes – Conforme	L'équipement répond à une norme d'efficacité énergétique prévue en annexe II de l'arrêté n°2019-447
MESURES DE RÉGULATION DE MARCHÉ ET LOI "PLASTIQUES " <i>LP N° 2019-5 DU 6/01/2019</i> <i>LP N°2019-2 DU 21 JANVIER 2019</i>	Rubrique 33 b)	Code 010	Rubrique 33 b), c), d)	CMXL	COMEX – Non concerné par la mesure restrictive	La levée d'une mesure restrictive quantitative est déclarative : la marchandise n'est pas concernée par la mesure.
			Rubrique 33 b), c), d)	CMXE	COMEX – Non concerné par la mesure fiscale	La levée d'une mesure fiscale (TRM) est déclarative : la marchandise n'est pas concernée par la mesure.
			Rubrique 33 b), c), d)	DAED	COMEX – Quota dérogatoire accordé par la DAE	L'intégration en case 44 d'un numéro de quota dérogatoire attribué par la DAE s'accompagne de la saisie du CANA DAED.
CITES <i>DÉLIBÉRATION N°147 DU 11 AOÛT 2016</i>	Rubrique 44	Référence permis	Rubrique 33 b), c), d)	CITL	CITES – Non concerné	La marchandise n'est pas concernée par les conditions d'importation prévues par la CITES.
	Rubrique 44	Référence permis	Rubrique 33 b), c), d)	CITC	CITES – Conforme	La marchandise répond aux conditions d'importation prévues par la CITES.
AAI	Rubrique 44	Mention "Non concerné"	Rubrique 33 b), c), d)	AAIL	AAIL – Non concerné	La marchandise n'est pas concernée par la présentation d'une autorisation administrative d'importation (AAI).
AAE	Rubrique 44	Mention "Non concerné"	Rubrique 33 b), c), d)	AAEL	AAE – Non concerné	La marchandise n'est pas concernée par la présentation d'une autorisation administrative d'exportation (AAE).
TAUX TGC RÉDUIT <i>ARRÊTÉ N°2017-209/GNC DU 17/01/2017</i>	Rubrique 33 b)	Code 100	Rubrique 33 b), c), d)	TAUR	Taux réduit TGC	Les règles d'application du taux réduit de TGC restent inchangées.
CODE SECOURS			Rubrique 33 b), c), d)	PAED	Autorisation ponctuelle PAE	A l'usage du Pôle action économique, sur demande expresse de l'opérateur : le PAE peut recourir, à titre exceptionnel, au CANA de secours. En rubrique 44 : l'opérateur mentionne le CANA qu'il n'a pu saisir en rubrique 33 b), c) ou d).
PROHIBITION NDCA			Rubrique 33 b), c), d)	STPL	Non concerné par autre mesure STOP.	